Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 15 (1907)

Heft: 12

Rubrik: Nouvelles de l'activité des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de ses efforts doit être de se préparer de son mieux aux éventualités des luttes meurtrières. Mais elle peut, en outre, agrandir son champ d'action. Les grandes calamités publiques ne sauraient la laisser indifférente.

Nous aurons à parler, dans un prochain article, de l'activité déployée par la Société russe de la Croix-Rouge pour venir en aide aux victimes de l'inondation qui désola la ville de St-Pétersbourg, le 4/16 novembre 1897. Nous verrons que, cette fois encore, le personnel dévoué et expérimenté de la Croix-Rouge contribua largement à soulager les misères causées par le fléau. Ce sera une preuve de plus de ce que nous disions au début de cet article : *La place de la Croix-Rouge est partout où il y a de la souffrance humaine.*

Nouvelles de l'activité des sociétés

Neuchâtel, *Bureau de placement de garde-malades.* Après un exercice de six mois, nous pouvons, semble-t-il donner un aperçu de l'activité et de l'utilité du Bureau de placement de gardes-malades fondé en avril dernier et ouvert le 1er mai, à Neuchâtel, sous les auspices de la Société neuchâteloise de la Croix-Rouge. Ce Bureau, placé sous la surveillance d'une commission spéciale nommée à cet effet, a pour but de mettre à la disposition du public un personnel expérimenté et capable d'infirmiers, d'infirmières et de gardes-releveuses. — Les services de ce Bureau sont gratuits pour tous, public et personnel. — Il est ouvert tous les jours ouvrables de 10 heures à midi ; pour les cas urgents on peut téléphoner à toute heure.

Jusqu'au 31 octobre 1907, 37 garde-malades ont été admis par le Comité. — A peu près tous sont venus se présenter eux-mêmes à la directrice qui a pu se rendre compte de la valeur du personnel dont elle dispose. — Parmi ces gardes nous comptons quatre infirmières de la Source de Lausanne, quatre sœurs de la Croix-Rouge de Berne, une ex-sœur de St-Loup, deux infirmières de l'étranger, neuf garde-reveleuses diplômées, six infirmiers et une douzaine de gardes-malades, de veilleuses et de releveuses non diplômées, mais recommandées par divers certificats médicaux.

Tout le personnel est disséminé un peu partout dans le canton et dans la Suisse romande, mais nous sommes heureux de constater qu'il a compris le but actif de notre œuvre en témoignant dès le début de son activité une parfaite bonne volonté, une prompte décision et une grande célérité à répondre télégraphiquement ou téléphoniquement au premier appel de la directrice. Le Bureau est régulièrement en rapport avec les gardes par un système de cartes d'arrivée et de départ.

L'expérience a rapidement démontré qu'il était impossible de s'en tenir à l'horaire limité de deux heures par jour, car il est souvent arrivé des demandes pressantes le dimanche et à toutes les heures du jour ainsi que parfois très tard dans la soirée.

70 placements ont été effectués durant ces six mois. — Plusieurs gardes ont du travail assuré pour cet hiver et le Bureau a déjà de nombreuses demandes jusqu'au 1er juin 1908.

Aucune demande n'est restée sans réponse, et bien que nous ayons débuté avec un nombre de gardes très limité, nous avons heureusement pu répondre à tous les besoins. — Nous tenons à exprimer ici à ce sujet notre reconnaissance au Bureau de placement de la Croix-Rouge de Berne qui s'est mis à notre disposition avec beaucoup d'empressement et de dévouement pour suppléer ici et là à notre manque de personnel.

Le nombre des conversations téléphoniques et des télégrammes partis de notre Bureau a été de plus de 300 pendant ces six mois et nous pouvons évaluer le nombre des appels presque au même chiffre. Il a été expédié et reçu plus de 250 lettres.

Les factures envoyées aux divers clients représentent une somme de fr. 4000 environ qui a été intégralement versée au personnel sous déduction des frais de téléphone et télégrammes.

Les dons en espèces reçus du public se montent à une trentaine de francs.

Ces quelques chiffres nous semblent significatifs et prouvent que cette nouvelle branche de l'œuvre de la Société neuchâteloise de la Croix-Rouge répond à un véritable besoin. — Nous y voyons un grand encouragement pour l'avenir.

B. (Communiqué.)

Imprimerie coopérative de Berne (rue Neuve)